

## **Compte rendu de la réunion du Comité technique TC 46 de l'ISO, 3-7 juin 2013 / Céline Allain, présidente de la CN 46/10**

Céline Allain  
BnF, département de la Conservation

---

Du 3 au 7 juin 2013, le Comité Technique 46 de l'ISO (ISO / TC 46), a tenu à Paris sa 40<sup>e</sup> réunion plénière. A l'invitation de l'AFNOR, l'organisme de normalisation français, une vingtaine de pays se sont réunis sur le site de France Télécom Orange, pour ensemble élaborer, maintenir et mettre à jour le système normatif de l'information et de la documentation.

### **1. Domaine des travaux et représentativité**

Le TC 46 regroupe les pratiques relatives aux bibliothèques et aux archives, et s'étend à l'industrie culturelle pour associer l'ensemble des acteurs investis dans la production et la diffusion des œuvres de l'esprit. Il est le cadre d'une réflexion de stratégies d'anticipation ou de réponse à l'impact de l'évolution des pratiques et des techniques sur les enjeux de production, conservation et transmission du savoir tant dans sa forme matérielle que numérique. Son champ d'intervention est vaste, et 111 normes lui sont actuellement apparentées.

Le TC 46 compte 36 pays participants. Le nombre des pays membres de ce TC est particulièrement élevé, et le place au 10<sup>ème</sup> rang des 250 comités techniques actifs de l'ISO. Il montre l'importance de l'information et de la documentation dans les relations internationales. Du reste, en juin, les 5 continents étaient représentés. On a noté la présence de la Russie. La participation de l'Asie du Sud-Est avec la Chine, la Corée du Sud et le Japon est, elle, plus ancienne. Pour ce qui est du continent africain, seuls deux pays de l'Afrique sub-saharienne étaient présents (Kenya, Afrique du Sud). L'Europe et le monde anglophone (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Royaume-Uni) représentaient plus de la moitié des pays participants. La France exerce la présidence du TC 46 depuis 2001<sup>1</sup>. L'AFNOR en assure le secrétariat.

### **2. Programme de la semaine du Comité technique**

Les quatre sous-comités du TC 46 se sont réunis dans leur spécialité :

- SC4 : Interopérabilité ;
- SC 8 : Qualité statistique et évaluation de la performance ;
- SC 9 : Identification et description ;
- SC 11 : Archives et gestion des documents d'activité.

La conservation physique des collections était débattue dans le cadre du groupe de travail « Working Group 6 » (WG6).

### **3. Enjeux de la normalisation pour la conservation physique des collections**

Stabilité, pérennité, durabilité guident l'orientation des normes dans le domaine de la conservation physique des collections. Au nombre de neuf, ces normes concernent l'environnement des collections (magasin, conditionnement), la constitution matérielle des archives du futur, et les traitements pour la conservation des collections patrimoniales.

Toute norme internationale est réexaminée dans le courant de sa 5<sup>e</sup> année de vie, puis tous les 5 ans, en vue de la confirmer, de la réviser ou de l'annuler. Lors de cette réunion plénière, le groupe de travail 6

a voté la réactivation du sous-comité 10 pour réviser la norme 11 799 «Prescriptions pour le stockage des collections d'archive et de bibliothèque» et pour créer une nouvelle norme sur le contrôle de la qualité des opérations de désacidification.

La norme 11 799, publiée en 2003, définit les conditions de conservation des collections de bibliothèque et d'archive. Elle est utilisée par les architectes, maîtres d'ouvrage et les conservateurs dans le cadre de projets d'aménagement des espaces de conservation. Sur la base des dernières expériences architecturales et de l'évolution des pratiques, l'AFNOR s'est engagée dans la révision de cette norme autour d'une approche centrée sur le bâtiment afin d'en faire un outil au service d'une démarche de conservation préventive.

A partir des orientations déjà définies dans son texte d'introduction, la norme devra se recentrer d'une part sur la conception, la construction et l'exploitation du bâtiment qui exerce une influence directe ou indirecte sur la conservation des collections et, d'autre part, elle devra émettre des recommandations pour une évaluation des risques environnementaux en fonction de la spécificité des collections conservées.

Enfin, elle devra s'inscrire dans la dynamique de la conférence de l'IFLA sur « La Normalisation environnementale des bibliothèques vertes »<sup>2</sup>, et s'appuyer sur les nombreuses opérations de rénovation ou de construction de bibliothèques et de bâtiments d'archives qui, depuis les années 2000, ont été menées selon une optique écologiquement responsable.

Dans cette perspective, le groupe d'experts de l'AFNOR s'est engagé dès septembre 2012 dans la réflexion sur les conséquences induites sur l'environnement des collections par les recommandations de la norme. A cet effet, le groupe s'est élargi à des architectes, ingénieurs climaticiens et opérateurs publics afin d'impliquer auprès des conservateurs de bibliothèque et d'archives tous les acteurs concernés par les programmes architecturaux. Ces positions ont été défendues lors de la réunion suivante du TC46/SC10 en octobre 2013.

#### **4. Vers un projet de norme sur la conformité des traitements de désacidification**

Par ailleurs, lors de cette rencontre, le groupe a échangé sur la deuxième résolution votée en juin, concernant la rédaction de recommandations pour une méthode de validation des opérations de désacidification pour les manuscrits et documents imprimés.

Le traitement de désacidification de masse est utilisé dans les bibliothèques et les archives pour pallier la dégradation chimique du papier fabriqué industriellement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif de ce traitement est d'augmenter la durabilité du papier en y ajoutant une réserve alcaline destinée à neutraliser l'acidité contenue dans le papier. Aujourd'hui ces traitements sont généralement réalisés par des prestataires privés. Or sans méthode de contrôle il est impossible de vérifier l'efficacité et la conformité des traitements.

Le DIN, le bureau de normalisation allemand, a proposé en juillet 2012 un vote sur un NWIP (New Work Item Proposal), résultat de plusieurs années de travail par des industriels spécialisés et des équipes scientifiques des archives et des bibliothèques. Cette proposition vise à décrire une méthode pour mesurer l'efficacité des procédés de désacidification sur différents types de documents (livre, document en feuille, et liasse de documents).

La France s'est engagée à participer à ce travail, et un groupe d'experts a été constitué avec une équipe de la BnF et du CRCC.

---

<sup>1</sup> : Gaëlle Becquet, CIEPS-ISSN, représente la France en tant que présidente du TC 46

<sup>2</sup> : Helsinki, 2012, URL : <http://conference.ifla.org/past/ifla78/session-184.htm>